

COMMUNIQUE



En 2024, deux nouveautés pour la collecte des déchets sur le territoire de m2A !

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) propose un nouveau calendrier de collecte des déchets 2024, pour faciliter le quotidien de ses 280 000 habitants tout en valorisant ses agents. m2A travaille avec ses 39 communes et le Sivom de la région mulhousienne pour la mise en place du tri des biodéchets sur l'ensemble de son territoire !

m2A modernise le calendrier 2024 de collecte des déchets !

Désormais, le calendrier de collecte de déchets est réalisé par m2A, sous un format de véritable calendrier annuel. Plus convivial et plus pédagogique, il permet aux habitants de l'Agglomération de se retrouver plus simplement dans les jours de collecte. Fini de rechercher les semaines paires ou impaires pour connaître le jour de collecte des ordures ménagères ou des déchets recyclables : ils sont directement indiqués selon un code couleur sur un calendrier utile au quotidien.



2024 • COLLECTE DES DÉCHETS

DÉCHETS MÉNAGERS (ORNURES MÉNAGÈRES)
DÉCHETS RECYCLABLES (DÉCHETS TRIÉS)

FLASHEZ POUR TOUTES LES INFOS RELATIVES À VOTRE COLLECTE

CITEO Sivom



2024 • COLLECTE DES DÉCHETS

im2A C'EST QUOI ?
VIDÉO COLLECTE DES DÉCHETS

DES QUESTIONS SUR LA COLLECTE ?

CITEO Sivom

Deux QR codes ont été intégrés. Grâce à l'application de lecture intégrée à l'appareil photo du téléphone ou de la tablette, un clic suffit pour accéder aux informations suivantes :

- le QR code figurant au 1^{er} semestre du calendrier renvoie vers la page du site m2A dédiée à la gestion des déchets, permettant d'y trouver toutes les informations pratiques : mode de collecte des déchets, points de recyclage, adresses et horaires d'ouverture des déchetteries, consignes et guide de tri, ainsi que l'onglet pour retrouver les calendriers de collecte de chaque commune (à télécharger en précisant le nom de sa commune et à retrouver le cas échéant dans les bulletins municipaux ou sur les réseaux sociaux des communes).

En cas d'information importante, comme par exemple un jour de grève nationale, une bannière s'affiche sur cette même page pour prévenir les utilisateurs.

- **le QR code figurant au 2nd semestre du calendrier renvoie vers la page YouTube de m2A pour visionner la vidéo « m2A, c'est quoi ? » sur la collecte des déchets.** Cette vidéo présente de façon ludique et pédagogique des chiffres sur la collecte et les conseils à suivre concernant le tri, tout en permettant aux habitants de mettre un visage sur certains agents en charge de la collecte de leurs déchets.

m2A, les communes et le Sivom mobilisés pour le tri des biodéchets en 2024 !

Conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, la réglementation nationale évolue et le tri des biodéchets devient obligatoire en 2024 pour l'ensemble des communes du territoire. Triés, ces biodéchets seront rendus à la terre après avoir été valorisés. Le tri des biodéchets alimentaires est en outre un moyen simple et efficace pour les habitants de réduire leur quantité de déchets. Les habitants deviennent ainsi des acteurs encore plus importants pour la préservation de leur environnement, en cohérence avec le Plan Climat Nouvelle Donne de m2A.



Parce qu'il nécessite une approche spécifique pour des questions de salubrité, chaque collectivité aura à charge courant 2024, de proposer à ses usagers la solution de collecte adaptée.

Dans l'Agglomération, plusieurs solutions sont d'ores et déjà proposées pour trier les biodéchets :

- **les déchetteries** gérées par le Sivom de la région mulhousienne avec la collecte des déchets verts et des déchets de jardin ;
- **des collectes spécifiques déjà en place** sur le territoire (commune de Wittelsheim ; Association Recycle pour les professionnels à Mulhouse) ;
- **l'opération « J'adopte des poules »** proposée par m2A (prochaine édition en juin 2024), sachant que deux poules permettent d'éviter la production d'environ 146 kg/an de déchets (200 gr/jour/par poule) tout en fournissant des œufs frais ;
- **le compostage individuel ou le compostage partagé** : écologique et économique, le compostage permet d'utiliser ses déchets de jardin et de cuisine pour créer son propre compost. Autant de déchets en moins dans ses poubelles ! Pour développer la pratique du compostage, m2A et le Sivom de la région mulhousienne proposent depuis plusieurs années aux habitants de l'Agglomération la **vente d'un composteur de 400 litres, à un prix préférentiel de 15€** (contre 43€ dans le commerce). Chaque composteur est vendu avec un bio-seau et est accompagné de conseils d'utilisation fournis par un maître composteur, professionnel en la matière. Toutes les informations sont à retrouver sur le site du Sivom et le site jetermoins.mulhouse-alsace.fr (prochaine réservation : mars 2024).

Pour développer le tri du biodéchet tout en proposant un service public de qualité à un prix maîtrisé, le Sivom (en charge du traitement des déchets), en collaboration avec m2A (en charge de la collecte des déchets), étudie les dispositifs de tri à la source les plus pertinents du point de vue technique et financier pour permettre le compostage et la collecte séparée des biodéchets. Les communes pourront ainsi opter pour le scénario le plus à même de répondre aux besoins de leur territoire, tout en s'adaptant aux différents types d'habitats.



Au cours du 1^{er} trimestre 2024, les habitants de m2A seront informés par leur commune de résidence de la solution adoptée et de ses modalités d'application (par courrier, réseaux sociaux et/ou bulletins municipaux).

Contact Presse m2A : Orlane Foucault - 06 45 86 16 47 - orlane.foucault@m2A.fr